



## loyé impayé et retenu sur caution d'état des lieux de sortie

Par **toolsy**, le **06/04/2012** à **17:57**

Bonjour,

je vous contactes car ma colocataire n'a pas payée le dernier mois de loyer (375euro),qui a par la suite était retenu sur la caution lors de l'état des lieux de sorti (septembre 2011). Me prétendant qu'elle allait me rembourser cette somme ,je n'ais pas porté plainte pour abus de confiance.

Aujourd'hui cette personne me contacte pour me dire que sa carte bancaire est débité depuis 1 an de 20 euro par mois sur internet par le biais de la xbox,ce que je viens de vérifier et qui s'avère vrai ,en effet à l'époque sa carte et la mienne étaient inscrite pour les facturations. Celle apparaissant en 1<sup>er</sup> a été facturée ,en l'occurrence la sienne.

Cette personne me réclame donc avant de porter plainte ,les sommes facturées sur sa CB , alors qu'elle ne m'a toujours pas remboursé sa part de loyer impayé et retenu sur la caution .

Que pouvez vous me conseiller si la personne ne veut pas d'arrangement à l'amiable?

En vous remerciant de votre attention et dans l'attente de vous lire.  
Cordialement